



# NOTE DE PRESENTATION

## BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260427-2026270402-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





Ces crédits supplémentaires permettront de faire face à l'incertitude des coûts en matières énergétiques.

#### Chapitre 012 : Charges de personnel :

Rémunération de l'ensemble du personnel, charges, assurance statutaire du personnel, cotisations diverses. Pour l'exercice 2026 les crédits sont ouverts à hauteur de 446 100.00€ contre 468 500.00€ en 2025 soit une diminution de 4.78%.

Le budget prévoit de réduire pour 2026 les dépenses de personnel :

Un agent titulaire à temps non complet a sollicité une réduction de sa durée hebdomadaire. Réduction de 5.50h/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026. Certaines de ses missions ont été redistribuées.

Le versement d'une indemnité de licenciement avait généré en 2025 un surcoût exceptionnel des charges de personnel (+ 12 000.00€).

Les crédits ouverts en 2026 sont ajustés pour faire face à l'augmentation des assurances du personnel, de la part de la rémunération du personnel extérieur (prestation police intercommunale et service informatique)

Augmentation de la rémunération du personnel communal (ancienneté du personnel), et règlement des indemnités chômage d'un agent reconnu inapte à toute fonction dans son grade et sa fonction et son remplacement.

#### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Indemnités et cotisations des élus, service incendie, subventions, ...

Les crédits ouverts en 2025 sont reconduits en 2026.

Il s'agit de crédits pour le financement de travaux de génie civil (enfouissement de réseaux) avec le concours du SDE 76.

#### Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre correspond aux frais financiers liés aux emprunts. En 2026 le montant reste stable.

#### Chapitre 67 : Charges spécifiques

Le montant prévisionnel des charges exceptionnelles s'élève à 2 000.00€.

Amortissements : 11 000.00€ cette somme reste stable.

### **RECETTES**

Les recettes des collectivités proviennent quant à elles notamment :

- Des impôts locaux : directs (taxes foncières) ou indirects (droits de mutation DMTO, etc.) et fiscalité économique (contribution économique territoriale, ...).
- Des dotations de l'État ainsi que des subventions de l'État et d'autres organismes publics ;
- Des produits des services et du domaine des collectivités.

#### Chapitre 70 Produits de services :

Recettes liées à l'encaissement des cantines, garderies, centre de loisirs, indemnité de l'agence postale, concessions cimetières, ...

Le budget prévoit la reconduction des crédits : montant facturé des repas à la cantine scolaire, des participations des autres communes pour le fonctionnement de la salle intercommunale, ce montant est calculé proportionnellement au coût réel de fonctionnement de la salle,

La participation de la commune de Mirville pour le fonctionnement du restaurant scolaire.

Accusé de réception en préfecture

076-21760090

Accusé certifié par le préfet

Réception par le préfet

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



#### Chapitre 73 : Impôts et taxes

Le montant des contributions directes est en légère augmentation (augmentation des bases prévisionnelles 2026 d'environ 0.8%).

Le conseil municipal a décidé de ne pas revaloriser les taux 2025 pour l'année 2026.

Sont inscrits en 2026 la somme de 1600€ à l'article 73174 pour la publicité dans le journal communal.

## Chapitre 74 : Dotations et participations :

Dotations de l'Etat, communauté d'agglomération, contrats insertion...

Les dotations et participations de l'Etat diminuent sensiblement.

## Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

il s'agit principalement des loyers encaissés par la commune (logements communaux, baux professionnels et locations des salles)

## Chapitre 77 : Produits spécifiques

Ces recettes sont principalement liées au remboursement par l'assureur de sinistres.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2026						
OP	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	RAR*	Estimation	Désignation	RAR	Estimation
	Amortissement dette		53 200.00 €	Virement de la section de Fonctionnement		30 500.00 €
	Remboursement cautions		1 000.00 €	Capitalisation		150 000.00 €
	Reversement TA CVS		400.00 €	Caution		1 000.00 €
001	Déficit d'investissement		-	Taxe aménagement		1 500.00 €
203	Acquisition emplacement réservé		1 500.00 €	Excédent reporté		68 148.89 €
204	Réserve foncière		13 200.00 €	FCTVA		7 193.11 €
250	Matériel technique		3 000.00 €			
300	Informatique Mairie		6 505.00 €	Emprunt		500 000.00 €
307	Travaux Transition énergétique	55 000.00 €	1 050 332.00 €	Fonds de concours ECM		63 551.00 €
				Subvention DETR ECOLE MAT	63 979.00 €	
				Fonds verts ECM		183 447.00 €
				Fonds verts mairie		52 835.00 €
				Subvention DEPT travaux ECP	5 887.00 €	
3295	Travaux façade salle motricité ECM	3 000.00 €		Subvention DEPT Defibrillateur		410.00 €
3311	Matériel Cantine		7 200.00 €			
349	Rénovation façades Eglise		11 000.00 €			
373	Logement communal	600				
401	Acquisition buts rabattables		3 000.00 €			
422	Adoucisseur Salle B LEGROS	4 600.00 €				
502	Travaux SDE 76	26 100.00 €				
503	Travaux SDE 76	33 600.00 €				
516	Travaux sécurisation routière	7 214.00 €				
802	Défense Incendie extincteurs Bloc...	872.00 €	2 128.00 €			
803	Défense Incendie extérieure		23 000.00 €	Produit des cessions		168 000.00 €
807	Acquisition défibrillateur		1 000.00 €	Amortissements		11 000.00 €
	Opérations patrimoniales		41 150.00 €	Opérations patrimoniales		41 150.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>130 986.00 €</b>	<b>1 217 615.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>69 866.00 €</b>	<b>1 278 735.00 €</b>
			<b>1 348 601.00 €</b>			<b>1 348 601.00 €</b>

\*RAR = dépenses engagées en 2025 mais à budgétiser en 2026

## SECTION INVESTISSEMENT EN DEPENSES

Restes à réaliser :

Il s'agit de dépenses d'investissement du budget 2025 engagées mais non mandatées au 31/12/2025. Le montant s'élève à 130 986.00€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260427-2026270402-BF

Il s'agit des opérations suivantes :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- **Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école maternelle et Mairie)**
- **Travaux de peinture de la façade de l'école maternelle et le logement communal**
- **Adoucisseur d'eau à la salle de sports**
- **Signalisation et sécurité routière**
- **Défense incendie extincteurs**
- **Travaux d'enfouissement des réseaux**

### Remboursement de la dette :

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Le montant du capital au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 254 291.80€ (305 377.00€ en 2025)

Le montant des crédits ouverts pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à la somme de 53 200.00€.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2026 s'élèvera à 201 174.76€.

### Opérations d'Equipements :

Il s'agit des opérations d'investissement (acquisition de matériels, rénovation de bâtiments, défense incendie, enfouissement des réseaux...).

Le montant des crédits inscrits au budget est de 1 121 865.00€.

- Acquisition de matériel technique, matériel de défense incendie, extincteurs, baes,
- Travaux enfouissement de réseaux
- Matériel informatique Mairie
- Travaux de rénovation énergétique à l'école Maternelle et à la Mairie pour un marché estimé à 1 105 432.00€

### Opérations d'ordre

Opérations patrimoniales pour un montant de 41 150.00€.

## **SECTION INVESTISSEMENT EN RECETTES :**

### Restes à réaliser :

Le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement s'élève à 69 866.00€, il s'agit de subventions dont le versement est attendu en début d'exercice.

### FCTVA :

Il s'agit du fonds de compensation pour la TVA. Le montant correspond à 16.404% du montant TTC des investissements de l'année N-2.

Pour 2026, la somme inscrite au budget correspond aux travaux effectués en 2024. Le montant à percevoir s'élève à la somme de 7 193.11€.

### Emprunt :

Souscription d'un emprunt à hauteur de 500 000.00€ pour le financement des travaux de transition énergétique.

### Les autres recettes correspondent à :

Des recettes de Taxe d'Aménagement, estimation d'environ 1 500.00€.

Amortissements : pour un montant de 11 000.00€.

### Affectation en réserves:

Le montant à l'article 1068 s'élève à la somme de 150 000.00€.

Il s'agit du financement des investissements par l'article 1068 « affectation en réserves » correspondant au besoin de financement en section d'investissement + financement des investissements de 2026)

Accusé de réception en date du 30/04/2026

076-217600907-20260427-2026270402-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

### Chapitre 023 :



Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 30 500.00€ pour financer les dépenses en section d'investissement.

### Subventions accordées sur opérations d'équipements :

(Notifications reçues).

Subventions au titre de la DETR / Fonds Verts / Fonds de concours Caux Seine Agglomération pour le financement des travaux de rénovation et de transition énergétique.

### Opérations d'ordre

Opérations patrimoniales pour un montant de 41 150.00€

## **CONCLUSION**

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par une situation géopolitique incertaine, une l'inflation probable dont l'impact sur les coûts de fonctionnement et plus particulièrement les fluides, énergies et denrées sera important.

Augmentation sensible des coûts liés aux assurances (assurances statutaires du personnel : agent Ircantec passé CNRACL en 2025),

Augmentation des taux de cotisations CNRACL impactant directement le montant des charges de personnel.

Les dépenses de personnel restent toutefois maîtrisées grâce à un gel partiel des embauches pour le remplacement des agents absents, la restructuration du service accueil mairie suite à la demande d'un agent de réduire sa durée hebdomadaire de travail.

La commune doit engager en 2026 de gros travaux de rénovation énergétiques et de transition écologique de bâtiments communaux (école maternelle et mairie)

Ces travaux consistent à isoler les murs, plafonds, à remplacer la toiture et à installer des panneaux solaires qui alimenteront une pompe à chaleur.

A terme, ces travaux permettront à la Commune de se mettre en conformité avec le Décret Tertiaire : diminution de 50% de nos dépenses énergétiques pour ces deux bâtiments.

Ce budget vise à concilier rigueur budgétaire et réponse aux besoins des administrés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260427-2026270402-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

